



Société d'Exploration Minière Vior inc.

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Société d'Exploration Minière Vior Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société d'Exploration Minière Vior Inc. et de sa filiale, (collectivement, la « Société ») aux 30 juin 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 juin 2019 et 2018;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates; et
- les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Place de la Cité, Tour Cominar, 2640, boulevard Laurier, bureau 1700, Québec (Québec) Canada G1V 5C2
Tél. : +1 418 522-7001, Téléc. : +1 418 522-5663

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses opérations, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur indépendant contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses opérations. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses opérations;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est François Berthiaume.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Québec (Québec)
Le 16 octobre 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125971

Société d'Exploration Minière Vior inc.

États consolidés de la situation financière
(en dollars canadiens)

	Notes	Au 30 juin 2019 \$	Au 30 juin 2018 \$
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 638 404	2 661 573
Actions cotées et autres investissements	5	-	35 341
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir		99 402	194 945
Taxes de vente à recevoir		1 647	-
Comptes débiteurs	6	153 139	443 445
Charges payées d'avance		18 615	12 363
Total actifs courants		1 911 207	3 347 667
Actifs non-courants			
Actions cotées et autres investissements	5	210 600	-
Biens miniers	7	1 494 292	1 235 400
Immobilisations corporelles, au coût moins l'amortissement cumulé de 15 206 \$ (10 339 \$ au 30 juin 2018)		12 007	16 543
Total actifs non-courants		1 716 899	1 251 943
Total de l'actif		3 628 106	4 599 610
Passifs			
Passifs courants			
Comptes créditeurs et charges à payer	8	219 218	458 626
Passifs non-courants			
Comptes créditeurs et charges à payer non courants	8	-	45 000
Total du passif		219 218	503 626
Capitaux propres			
Capital social	9	31 631 819	31 631 819
Bons de souscription		141 533	166 429
Options d'achat d'actions		295 977	318 045
Surplus d'apport		1 845 539	1 756 992
Déficit		(30 505 980)	(29 796 921)
Cumul des autres éléments du résultat global		-	19 620
Total des capitaux propres		3 408 888	4 095 984
Total du passif et des capitaux propres		3 628 106	4 599 610

Engagements (note 20)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 22)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,

(s) Mark Fedosiewich

Mark Fedosiewich
Président, Administrateur

(s) Charles-Olivier Tarte

Charles-Olivier Tarte
Administrateur

Société d'Exploration Minière Vior inc.

États consolidés des résultats
(en dollars canadiens)

	Notes	Exercices terminés les	
		30 juin	
		2019	2018
		\$	\$
Produits			
Gains (perte) sur actions cotées et autres investissements		(4 037)	544 214
Intérêts		35 941	26 616
Honoraires facturés à des partenaires		119 111	140 668
Perte sur placement détenu à des fins de transaction		-	(72 247)
		151 015	639 251
Charges			
Salaires et avantages sociaux		321 059	524 671
Honoraires professionnels		235 803	114 591
Frais réglementaires		21 085	34 271
Loyer et frais de bureau		69 536	83 240
Relations avec les investisseurs et visibilité		12 897	18 685
Rémunération à base d'actions		41 583	236 117
Frais de déplacement		35 342	37 083
Recherche de propriétés minières	13	135 610	40 424
Amortissement des immobilisations corporelles		4 867	4 111
Coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés		1 912	134 314
		879 694	1 227 507
Perte avant l'impôt différé		(728 679)	(588 256)
Impôt différé	14	-	(90 920)
Perte nette		(728 679)	(679 176)
Perte nette de base et diluée par action	15	(0,016)	(0,017)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

États consolidés du résultat global
(en dollars canadiens)

	Exercices terminés les	
	30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Perte nette	(728 679)	(679 176)
Autres éléments du résultat global		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net		
Perte non réalisée sur les actions cotées et autres investissements disponibles à la vente, déduction faite des impôts afférents de néant (17 723 \$ en 2018)	-	(114 048)
Reclassement de gains réalisés sur les actions cotées et autres investissements disponibles à la vente dans le résultat net, déduction faite des impôts afférents de néant (73 197 \$ en 2018)	-	(471 017)
Autres éléments du résultat global	-	(585 065)
Résultat global	(728 679)	(1 264 241)

Société d'Exploration Minière Vior inc.

États consolidés des variations des capitaux propres
(en dollars canadiens)

	Nombre d'actions en circulation	Capital social \$	Bons de souscri ption \$	Options d'achat d'actions \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total \$
Solde au 30 juin 2018	44 259 267	31 631 819	166 429	318 045	1 756 992	(29 796 921)	19 620	4 095 984
Ajustement lors de l'application initiale d'IFRS 9	-	-	-	-	-	19 620	(19 620)	-
Solde au 1er juillet 2018	44 259 267	31 631 819	166 429	318 045	1 756 992	(29 777 301)	-	4 095 984
Perte nette	-	-	-	-	-	(728 679)	-	(728 679)
Résultat global	-	-	-	-	-	(728 679)	-	(728 679)
Bons de souscription échus (note 10)	-	-	(24 896)	-	24 896	-	-	-
Options d'achat d'actions octroyées (note 11)	-	-	-	41 583	-	-	-	41 583
Options d'achat d'actions échues (note 11)	-	-	-	(63 651)	63 651	-	-	-
Solde au 30 juin 2019	44 259 267	31 631 819	141 533	295 977	1 845 539	(30 505 980)	-	3 408 888

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés

Société d'Exploration Minière Vior inc.

États consolidés des variations des capitaux propres
(en dollars canadiens)

	Nombre d'actions en circulation	Capital social \$	Bons de souscription \$	Options d'achat d'actions \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total \$
Solde au 1^{er} juillet 2017	33 159 267	30 855 944	227 410	81 928	1 529 582	(29 117 745)	604 685	4 181 804
Perte nette	-	-	-	-	-	(679 176)	-	(679 176)
Perte non réalisée sur les actions cotées et autres investissements disponibles à la vente, déduction faite des impôts afférents de 17 723 \$	-	-	-	-	-	-	(114 048)	(114 048)
Reclassement de gains réalisés sur les actions cotées et autres investissements disponibles à la vente dans le résultat net, déduction faite des impôts afférents de 73 197 \$	-	-	-	-	-	-	(471 017)	(471 017)
Résultat global	-	-	-	-	-	(679 176)	(585 065)	(1 264 241)
Placement privé (note 9)	11 100 000	831 571	166 429	-	-	-	-	998 000
Bons de souscription échus (note 10)	-	-	(227 410)	-	227 410	-	-	-
Options d'achat d'actions octroyées (note 11)	-	-	-	236 117	-	-	-	236 117
Frais d'émission d'actions (note 9)	-	(55 696)	-	-	-	-	-	(55 696)
Solde au 30 juin 2018	44 259 267	31 631 819	166 429	318 045	1 756 992	(29 796 921)	19 620	4 095 984

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie
(en dollars canadiens)

	Exercices terminés les	
	30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette	(728 679)	(679 176)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gains) sur actions cotées et autres investissements	4 037	(544 214)
Perte sur placement détenu à des fins de transaction	-	72 247
Rémunération à base d'actions	41 583	236 117
Amortissement des immobilisations corporelles	4 867	4 111
Impôt différé	-	90 920
Coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés	1 912	134 314
Allocation de départ à payer à long terme à un principal dirigeant	-	45 000
	(676 280)	(640 681)
Variations des éléments du fonds de roulement		
Crédits d'impôt à l'exploration minière et taxes de vente à recevoir	(1 647)	9 500
Comptes débiteurs	290 306	(318 916)
Charges payées d'avance	(6 252)	22 805
Comptes créditeurs et charges à payer	(284 652)	284 397
	(2 245)	(2 214)
	(678 525)	(642 895)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Capital social, bons de souscription et options d'achat d'actions émis comptant, déduction faite des frais d'émission d'actions	-	942 304
	-	942 304
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'un investissement	(210 600)	-
Disposition d'actions cotées	31 304	684 210
Acquisition de biens miniers et frais d'exploration capitalisés	(359 962)	(742 951)
Crédits d'impôt et droits miniers reçus	194 945	25 173
Acquisition d'immobilisations corporelles	(331)	(13 957)
	(344 644)	(47 525)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 023 169)	251 884
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 661 573	2 409 689
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 638 404	2 661 573
Intérêts reçus	36 106	29 027
Informations additionnelles relativement aux tableaux consolidés des flux de trésorerie (note 18)		

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société d'Exploration Minière Vior inc. (la « Société »), régie par la Loi sur les sociétés par actions du Québec, se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de biens miniers. L'adresse du siège social de la Société est le 1801, avenue McGill College, bureau 950, Montréal (Québec), Canada. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole VIO.

Elle n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des biens miniers dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ses biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens.

Outre les besoins habituels de fonds de roulement, la Société doit obtenir les fonds qui lui permettront de respecter ses engagements en vigueur au titre des programmes d'exploration et d'aménagement et de payer ses frais généraux et ses frais d'administration.

La direction cherche périodiquement à obtenir du financement sous forme d'émission de titres de participation, d'exercice de bons de souscription, d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions afin de poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir. Si la direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités, et les montants réalisés à titre d'actifs pourraient être moins élevés que les montants inscrits dans les présents états financiers consolidés (les « États Financiers »).

Les États Financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 16 octobre 2019.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les États Financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

2.1 Base d'évaluation

Les États Financiers ont été établis selon le principe de la continuité de l'exploitation, en vertu de la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs à la juste valeur.

2.2 Consolidation

Les États Financiers comprennent ses comptes et ceux de sa filiale détenue à 100 %, Vior Gold USA, LLC (« Vior USA »). La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Vior USA est entièrement consolidée à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle et est déconsolidée à partir de la date à laquelle elle en perd le contrôle. Tous les comptes et opérations intersociétés sont éliminés.

Une participation ne donnant pas le contrôle représente une participation dans le capital-actions d'une filiale détenue par une entité externe. La quote-part de l'actif net de la filiale attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante des capitaux propres. Sa quote-part de la perte nette et du résultat global est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Les changements dans la participation de la Société dans la filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

2.3 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des États Financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les États Financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale.

3. Résumé des principales conventions comptables

Les méthodes comptables significatives ayant servi à l'établissement des états financiers sont présentées ci-après. Elles ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés.

3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires ainsi qu'un fonds monétaire dont l'échéance est de trois mois et moins à partir de la date d'acquisition.

3.2 Actions cotées et autres investissements

Les actions cotées et autres investissements sont composés d'actions cotées à la Bourse, de bons de souscription de sociétés ouvertes ainsi que des actions dans une société privée.

3.3 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Les normes exigent que les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, soient initialement comptabilisés à leur juste valeur marchande. Après la constatation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement, selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis ainsi que de leurs caractéristiques.

Actifs financiers - applicable à compter du 1er juillet 2018

À la juste valeur par le biais du résultat net :

Les actions cotées et les autres investissements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et sont des placements en titre de capitaux propres initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés à l'état du résultat. Les dividendes sur ces investissements sont comptabilisés à l'état du résultat.

Au coût amorti :

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui se composent exclusivement de paiements de capital et d'intérêt détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont le but est de percevoir ces montants. Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés au montant qu'il est prévu de recevoir moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour les ramener à la juste valeur.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Ultérieurement, les actifs financiers au coût amorti sont évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour les pertes anticipées. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les comptes débiteurs sont classés dans cette catégorie.

Actifs financiers - applicable jusqu'au 30 juin 2018

Disponibles à la vente :

Les placements disponibles à la vente sont les instruments financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune des autres catégories. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés directement dans les autres éléments du résultat global, sauf lorsqu'il s'agit d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, auquel cas ils sont comptabilisés à l'état des résultats. Lors de la décomptabilisation de l'actif financier, les gains ou pertes cumulés auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés et comptabilisés à l'état des résultats.

Les placements disponibles à la vente sont classés dans l'actif non courant, sauf s'ils viennent à échéance dans les 12 mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les 12 mois.

Les actifs financiers de la Société classés comme disponibles à la vente et inclus dans les actions cotées et autres investissements étaient composés d'actions dans une société ouverte au 30 juin 2018.

Prêts et créances :

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant que la Société s'attend à recevoir, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué d'une provision pour pertes de valeur. Ils sont classés dans l'actif courant, sauf ceux ayant une échéance supérieure à 12 mois de la date de clôture d'exercice, auquel cas ils seraient inclus dans l'actif non courant.

Les prêts et créances de la Société incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les comptes débiteurs présentés à l'état consolidé de la situation financière.

Applicable pour toutes les périodes présentées

Passifs financiers au coût amorti :

Les passifs financiers incluent les comptes créditeurs et charges à payer et sont initialement comptabilisés au montant à payer moins, lorsqu'elle est significative, une réduction pour ramener ce montant à sa juste valeur. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond à la valeur nominale en raison de leur échéance à court terme. Ils sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Dépréciation d'actifs financiers au coût amorti :

La perte attendue représente l'écart entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie anticipés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement par le biais d'un compte de correction de valeur. Les provisions pour les pertes anticipées sont ajustées à la hausse ou à la baisse lors des périodes ultérieures si le montant de la perte anticipée augmente ou diminue. La Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9 aux créances clients qui exige la comptabilisation des pertes attendues pour la durée de vie dès la comptabilisation initiale de ces créances.

3.4 Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile variant de cinq à dix ans, laquelle est considérée comme adéquate en vue de ramener la valeur comptable des actifs à leur valeur résiduelle estimée. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les valeurs résiduelles, les méthodes d'amortissement et les durées de vie utile des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

3.5 Biens miniers

La Société inscrit au coût ses participations dans les biens miniers et les aires d'intérêt géologique, moins les encaissements sur option reçus et autres recouvrements. Ces coûts d'acquisition sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles. Les frais d'exploration liés aux participations et aux projets sont capitalisés sur la base de blocs de claims spécifiques ou d'aires d'intérêt géologique jusqu'à ce que les biens miniers soient mis en production, vendus ou abandonnés. Ces frais d'exploration sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles. Ces coûts seront amortis sur les ressources recouvrables estimées dans la mine actuelle selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation ou radiés si les biens miniers sont vendus ou si les projets sont abandonnés. Les frais d'exploration généraux non liés à des biens miniers spécifiques sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les biens miniers dans lesquels la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Les biens miniers sont soumis à un test de dépréciation à la date de clôture lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de la propriété minière excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en se fondant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net sous la rubrique *coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés*.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les biens miniers sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie). Les pertes de valeur sont passées en revue pour les reprises potentielles à la fin de chaque date de clôture. Une perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise, mais elle est limitée à la valeur comptable initiale nette des amortissements, comme si aucune dépréciation de la valeur comptable n'avait été comptabilisée.

3.6 Partenariats

La Société effectue des travaux d'exploration sur certains biens miniers au moyen d'entreprises communes où les partenaires sont liés par un accord contractuel établissant un contrôle conjoint sur les actifs du partenariat. Pour les entreprises communes, chaque partie comptabilise ses droits aux actifs, passifs, revenus et charges pour ce partenariat.

3.7 Provisions

Les provisions pour frais de restauration environnementale, frais de restructuration et actions en justice, le cas échéant, sont comptabilisées lorsque : i) la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés; ii) il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et iii) le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation par la direction de la charge nécessaire à l'extinction de l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, et sont actualisées lorsque l'effet est significatif. La hausse de la provision liée au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts. Les changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les provisions pour coûts de restauration représentent les obligations juridiques ou implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations comprennent les coûts liés à la remise en état et au suivi des activités et au retrait des immobilisations corporelles. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques au passif, en excluant les risques pour lesquels les estimations de flux de trésorerie ont déjà été ajustées.

La Société n'a pas de provision aux 30 juin 2019 et 2018.

3.8 Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits remboursable pour perte en vertu de la Loi concernant les droits sur les mines et à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources en vertu de la Loi sur les impôts du Québec. Ces crédits sont calculés sur les frais d'exploration admissibles engagés au Québec. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés selon la méthode de réduction des frais engagés. En conséquence, ils sont comptabilisés en réduction des frais d'exploration dans l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la Société a respecté toutes les conditions liées à ces crédits et que ces crédits seront reçus. Étant donné que la Société a l'intention de réaliser la valeur de ses actifs et de ses dettes à travers la vente de ses actifs d'exploration et d'évaluation, l'impôt différé a été calculé en conséquence.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

3.9 Capital social

Le capital social représente le montant reçu à l'émission des actions, déduit de la valeur des bons de souscription octroyés lorsque des unités sont émises. Les actions émises en contrepartie d'éléments non monétaires sont généralement évaluées en fonction du cours des actions émises à la date de l'entente concernant leur émission. Les frais d'émission d'actions sont présentés en diminution des actions.

3.10 Actions accréditives

La Société finance certaines dépenses d'exploration par l'émission d'actions accréditives. Elle renonce aux déductions fiscales liées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs concernés conformément à la législation fiscale appropriée. La différence entre le prix coté des actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions (la « prime »), mesurée selon la méthode de la valeur résiduelle, est comptabilisée à titre de passif, lequel fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats à titre d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles ont été effectuées.

La Société constate un passif d'impôt différé pour les dépenses auxquelles elle a renoncé et une charge d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont engagées.

3.11 Bons de souscription

La juste valeur des bons de souscription est mesurée à la date d'octroi. La juste valeur des bons de souscription est estimée selon le modèle d'évaluation du prix des options Black-Scholes, en tenant compte des modalités liées à l'octroi. Lorsque les bons de souscription sont émis à titre de rémunération aux courtiers, à la date d'octroi, la juste valeur des bons de souscription est comptabilisée à titre de frais d'émission d'actions et est présentée en réduction du capital social.

3.12 Régime de rémunération à base d'actions

La Société a établi un régime de rémunération à base d'actions qui est décrit à la note 11. La Société comptabilise une charge de rémunération pour toutes formes de rémunération à base d'actions consentie aux salariés et aux non-salariés, incluant les options d'achat d'actions, au moyen d'une méthode fondée sur la juste valeur.

La juste valeur est mesurée à la date d'octroi. La juste valeur des options octroyées est estimée selon le modèle d'évaluation du prix des options Black-Scholes, en tenant compte des modalités liées à l'octroi. La juste valeur des options d'achat d'actions est comptabilisée à titre de charge à la rubrique rémunération à base d'actions selon la méthode d'acquisition graduelle des droits. Lors de l'exercice d'options d'achat d'actions, toute contrepartie reçue des participants au régime est créditée au capital social et la juste valeur des options d'achat d'actions exercées est reclassée du poste Options d'achat d'actions au poste capital social.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

3.13 Impôts sur le résultat

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts sont censés se résorber. Le montant des impôts différés obtenu est établi à partir du mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel l'actif pourra être imputé, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés dans l'actif et le passif non courant. Ils sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat découlant de la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes sur la base de leur montant net.

3.14 Constatation des produits

Les produits d'intérêts liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont comptabilisés sur une base d'exercice à l'état des résultats, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

À titre d'opérateur de projet, les honoraires facturés aux partenaires sont comptabilisés au fur et à mesure que les travaux d'exploration rechargés aux partenaires sont encourus.

3.15 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, plus l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de l'exercice. Pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription, le calcul du résultat dilué par action est effectué selon la méthode du rachat d'actions, comme si toutes les actions potentielles dilutives avaient été émises au plus tard à l'ouverture de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été utilisés pour acheter des actions ordinaires de la Société à la valeur boursière moyenne des actions ordinaires au cours de l'exercice.

3.16 Information sectorielle

La Société œuvre actuellement dans un seul secteur d'activité, soit l'acquisition et l'exploration de propriétés minières. Toutes les propriétés minières de la Société sont situées au Québec, Canada à l'exception d'une propriété minière située au Nevada, États-Unis.

3.17 Normes comptables adoptées au cours de l'exercice

Les normes, les amendements et les interprétations publiés les plus pertinents en date de la publication de ces états financiers sont énumérés ci-dessous.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (« IFRS 2 »)

L'IASB a publié, en juin 2016, des modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Des modifications ont été apportées pour régler certaines questions concernant la comptabilisation i) des attributions réglées en trésorerie et ii) des attributions réglées en instruments de capitaux propres comportant des modalités de règlement net au titre des retenus d'impôts à la source des employés. Les modifications à cette norme s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a déterminé que l'adoption d'IFRS 2 n'a pas eu d'incidence significative sur ses États Financiers.

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

La Société a adopté les exigences de la norme *IFRS 9 – Instruments financiers*, avec une date d'application initiale fixée au 1^{er} juillet 2018. Cette norme remplace les directives d'*IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). La norme IFRS 9 élimine les catégories d'instruments financiers « disponibles à la vente » et « détenus jusqu'à leur échéance » ainsi que l'exigence de présenter séparément les dérivés intégrés relatifs aux actifs financiers hybrides. Cette norme intègre un nouveau modèle pour la comptabilisation de couverture qui élargit la portée des éléments couverts admissibles à la comptabilité de couverture et lie plus étroitement la comptabilité de couverture à la gestion des risques. Cette norme modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle de « pertes de crédits anticipés » pour le calcul de la dépréciation. Cette nouvelle norme exige aussi de plus amples renseignements à propos de la stratégie de gestion des risques de l'entité, des flux de trésorerie liés aux activités de couvertures, et de l'impact de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

IFRS 9 utilise une seule approche pour déterminer si un actif est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les multiples règles énoncées dans IAS 39. L'approche préconisée dans IFRS 9 est basée sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des exigences d'IAS 39 se rapportant à la classification et à l'évaluation des passifs financiers ainsi que la décomptabilisation des actifs financiers ont été conservées dans IFRS 9.

Le tableau qui suit résume les changements apportés au niveau de la classification et de l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers de la Société découlant de l'adoption de la norme IFRS 9.

	IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Prêts et créances	Au coût amorti
Comptes débiteurs	Prêts et créances	Au coût amorti
Actions cotées	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du résultat net
Autres investissements	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers		
Comptes créditeurs et charges à payer	Au coût amorti	Au coût amorti

La comptabilité de ces instruments et les rubriques où ils sont inclus dans les états de la situation financière ne sont pas affectées par l'adoption d'IFRS 9 à l'exception des actions cotées qui étaient enregistrées au résultat global sous IAS 39 et qui est désormais enregistrées au résultat net sous IFRS 9.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9, les actifs et les passifs financiers détenus au 1^{er} juillet 2018 ont été reclassés de façon rétrospective sans redressement aux périodes antérieures, basées sur les nouvelles exigences de classification en considérant le modèle d'affaires en vertu duquel il est détenu au 1^{er} juillet 2018 et les flux de trésorerie caractéristiques des actifs financiers à la date de la constatation initiale.

Il y a eu un ajustement de mesure aux soldes d'ouverture du résultat global au 1^{er} juillet 2018 relativement aux actions cotées dont le solde a été reclassé au solde d'ouverture du déficit pour 19 620 \$.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »)

L'IASB a publié, en mai 2014, IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. L'objectif de cette nouvelle norme est de fournir un cadre de référence unique et complet pour la constatation des produits pour tous les contrats avec des clients afin d'accroître la comparabilité. Cette nouvelle norme énonce les principes qu'une entité appliquera afin de mesurer les produits et de déterminer le moment de leur constatation. Le principe de base est qu'une entité constate les produits pour décrire le transfert des biens ou des services à un client pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a adopté cette norme pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2018 et il n'y a eu aucune incidence lors de l'adoption initiale.

3.18 Normes comptables émises, mais non encore en vigueur

Amendements à IFRS 9

En octobre 2017, l'IASB a publié des amendements ciblés à IFRS 9. Ces amendements clarifient les classifications de certains actifs financiers prépayables et la comptabilisation des passifs financiers après modification. La Société adoptera ces amendements pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2019 et il n'y aura pas d'incidence lors de l'adoption initiale.

IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »)

Cette nouvelle norme, publiée par l'IASB en janvier 2016, établit des principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet, des points de vue du preneur et du bailleur. Pour la comptabilité du preneur, il n'y aura désormais qu'un seul modèle, lequel exige la comptabilisation de tous les éléments d'actif et de passif découlant des contrats de location. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société adoptera cette norme pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2019 et il n'y aura pas d'incidence lors de l'adoption initiale.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des jugements et à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces états financiers comprennent des estimations qui, par nature, sont incertaines. Les incidences de ces estimations sont omniprésentes tout au long des états financiers, et peuvent nécessiter des ajustements comptables reposant sur les événements futurs. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes futures si la révision a une incidence sur les périodes actuelles et futures. Ces jugements, ces estimations et ces hypothèses sont fondés sur l'expérience, la conjoncture actuelle et future et sur d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

4.1 Estimations comptables et hypothèses critiques

Les estimations comptables et hypothèses critiques sont celles qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif et qui se rapportent souvent à des questions ou à des résultats par nature incertains et susceptibles d'être modifiés. Par conséquent, la direction souligne le fait que les événements futurs diffèrent souvent des prévisions et des attentes et que les estimations nécessitent régulièrement des ajustements. Les paragraphes qui suivent expliquent les estimations comptables et hypothèses les plus significatives faites par la Société lors de la préparation des états financiers.

Biens miniers

L'évaluation de la Société concernant la valeur recouvrable des biens miniers est fondée sur de nombreuses hypothèses, dont le prix à long terme des matières premières, les besoins de trésorerie futurs, le potentiel d'exploration et la performance opérationnelle; cette évaluation peut largement différer des valeurs réelles. Les montants recouvrables ont été établis en partie d'après certains facteurs qui peuvent être partiellement ou entièrement hors du contrôle de la Société. Cette évaluation comprend une comparaison des montants recouvrables estimatifs avec la valeur comptable. La valeur des actifs fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou dès qu'une indication de dépréciation existe; la direction doit donc porter un jugement important à cet égard. Les facteurs qui pourraient nécessiter un test de dépréciation comprennent, sans toutefois s'y limiter, les interruptions des activités d'exploration et la constatation de tendances défavorables liées au secteur minier ou à la conjoncture économique.

Actifs et passifs d'impôt différé

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des implications fiscales futures attribuables aux différences entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur base fiscale respective. Afin de déterminer si la Société est en mesure d'utiliser les reports de pertes pour compenser les passifs d'impôt différé, la direction doit faire preuve de jugement et poser des hypothèses sur la performance future de la Société. La direction doit déterminer s'il est probable que la Société bénéficiera de ces pertes d'exercices antérieurs et d'autres actifs d'impôt différé.

Des changements liés à la conjoncture économique, au prix des matières premières et à d'autres facteurs pourraient amener la direction à réviser ses estimations à l'égard des avantages devant être réalisés et de la période d'utilisation des pertes.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES (SUITE)

4.2 Jugements critiques concernant l'application des méthodes comptables de l'entité

Actions cotées et autres investissements

À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. Les critères utilisés pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent les suivants : i) des difficultés financières importantes du débiteur; ii) des paiements d'intérêt ou de capital en souffrance; iii) la possibilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur; et iv) pour les titres de capitaux propres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres en deçà de leur coût. Les hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur sont décrites à la note 17.3.

Juste valeur des options d'achat d'actions et bons de souscription

Déterminer la juste valeur des options d'achat d'actions et bons de souscription requiert des estimations pour les taux d'intérêt, la durée de vie estimative, la volatilité du prix de l'action et l'utilisation du modèle Black-Scholes. Le modèle Black-Scholes requiert l'apport d'hypothèses hautement subjectives qui peuvent affecter significativement la juste valeur estimée et conséquemment affecter significativement les résultats. Les options d'achat d'actions sont gagnées en vertu du régime d'options d'achat d'actions.

Plusieurs variables sont utilisées lorsque la valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription est déterminée avec le modèle Black-Scholes :

- Taux d'intérêt sans risque : la Société utilise un taux d'intérêt disponible pour des instruments gouvernementaux qui ont des échéances équivalentes au moment de l'octroi des options d'achat d'actions ou de l'émission des bons de souscription.
- Volatilité : la Société utilise des informations historiques sur le prix du marché de l'action de la Société ou de sociétés comparables (si nécessaire), afin de déterminer le degré de volatilité à la date de l'octroi ou de l'émission. Ainsi, dépendamment de la date de l'octroi des options d'achat d'actions ou de l'émission des bons de souscription, et de l'année où l'information historique est examinée, le degré de volatilité peut être différent lors du calcul des valeurs des options d'achat d'actions et bons de souscription.

5. Actions cotées et autres investissements

a) Variation des actions cotées et autres investissements	Aux 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	35 341	923 569
Acquisitions	210 600	-
Cessions	(35 341)	(684 210)
Variation de la juste valeur	-	(204 018)
Solde à la clôture de l'exercice	210 600	35 341

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

5. ACTIONS COTÉES ET AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

Le 3 mai 2019, la Société a complété un investissement stratégique dans Carlin-Type Holdings Ltd. (« CTH »). Il s'agit d'une transaction sans lien de dépendance. CTH est une société privée constituée en Colombie-Britannique en vertu de la loi sur les sociétés par actions, dont sa filiale à part entière établie au Nevada, Ridgeline Minerals Corporation (« Ridgeline »), détient l'option permettant d'acquérir une participation de 100 % dans trois projets d'exploration aurifère, Carlin-East, Swift et Selena, tous situés au Nevada, États-Unis.

La Société a investi 210 600 \$ dans le financement de démarrage, ce qui lui confère une participation d'environ 8,3 % du capital-actions dans CTH. La Société s'est également vu accorder un droit de préemption de participer, au prorata, au prochain financement par placement privé de CTH. En date du 30 juin 2019, la juste valeur de l'investissement correspond toujours au montant investi.

6. Comptes débiteurs

	Aux 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Partenaires d'exploration	143 753	436 212
Autres	9 386	7 233
	153 139	443 445

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

7. BIENS MINIERIS

Détail des biens miniers

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2018	Additions nettes	Radiations	Crédits miniers	Au 30 juin 2019
	%	\$	\$	\$	\$	\$
Québec, Canada						
Big Island Lake (note 7.1)	100					
Coût d'acquisition		6 513	-	(378)	-	6 135
Frais d'exploration		18 007	-	(1 044)	(151)	16 812
		24 520	-	(1 422)	(151)	22 947
Foothills (note 7.2)	100					
Coût d'acquisition		19 209	-	-	-	19 209
Frais d'exploration		204 902	-	-	-	204 902
		224 111	-	-	-	224 111
Ligneris (note 7.3)	100					
Coût d'acquisition		24 774	5 036	-	-	29 810
Frais d'exploration		147 607	197 754	-	(72 309)	273 052
		172 381	202 790	-	(72 309)	302 862
Mosseau (note 7.4)	100					
Coût d'acquisition		187 730	26 405	-	-	214 135
Frais d'exploration		404 582	4 201	-	(26 026)	382 757
		592 312	30 606	-	(26 026)	596 892
Veza-Noyard	100					
Coût d'acquisition		1 799	422	-	-	2 221
Frais d'exploration		76 566	2 266	-	(916)	77 916
		78 365	2 688	-	(916)	80 137
Autres	N/A					
Coût d'acquisition		3 031	-	(485)	-	2 546
Frais d'exploration		32	-	(5)	-	27
		3 063	-	(490)	-	2 573
Sous total - Canada		1 094 752	236 084	(1 912)	(99 402)	1 229 522
Nevada, É.U.						
Tonya (note 7.5)	100					
Coût d'acquisition		112 585	50 076	-	-	162 661
Frais d'exploration		28 063	74 046	-	-	102 109
Sous total – É-U		140 648	124 122	-	-	264 770
Sommaire						
Coût d'acquisition		355 641	81 939	(863)	-	436 717
Frais d'exploration		879 759	278 267	(1 049)	(99 402)	1 057 575
Total		1 235 400	360 206	(1 912)	(99 402)	1 494 292

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

7. BIENS MINIERIS (SUITE)

Détail des biens miniers

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2017	Additions nettes	Radiations	Crédits miniers	Au 30 juin 2018
	%	\$	\$	\$	\$	\$
Québec, Canada						
Big Island Lake (note 7.1)	100					
Coût d'acquisition		7 812	962	(2 261)	-	6 513
Frais d'exploration		22 487	2 527	(6 154)	(853)	18 007
		30 299	3 489	(8 415)	(853)	24 520
Foothills (note 7.2)	100					
Coût d'acquisition		29 761	-	(10 552)	-	19 209
Frais d'exploration		317 452	-	(112 550)	-	204 902
		347 213	-	(123 102)	-	224 111
Ligneris (note 7.3)	100					
Coût d'acquisition		21 200	3 574	-	-	24 774
Frais d'exploration		139 238	12 165	-	(3 796)	147 607
		160 438	15 739	-	(3 796)	172 381
Mosseau (note 7.4)	100					
Coût d'acquisition		164 281	23 449	-	-	187 730
Frais d'exploration		36 742	555 314	-	(187 474)	404 582
		201 023	578 763	-	(187 474)	592 312
Vezza-Noyard	100					
Coût d'acquisition		1 799	-	-	-	1 799
Frais d'exploration		76 485	123	(42)	-	76 566
		78 284	123	(42)	-	78 365
Autres	N/A					
Coût d'acquisition		3 443	337	(749)	-	3 031
Frais d'exploration		-	3 122	(2 006)	(1 084)	32
		3 443	3 459	(2 755)	(1 084)	3 063
Sous total Canada		820 700	601 573	(134 314)	(193 207)	1 094 752
Nevada, É.U.						
Tonya (note 7.5)	100					
Coût d'acquisition		-	112 585	-	-	112 585
Frais d'exploration		-	28 063	-	-	28 063
Sous total É-U		-	140 648	-	-	140 648
Sommaire						
Coût d'acquisition		228 296	140 907	(13 562)	-	355 641
Frais d'exploration		592 404	601 314	(120 752)	(193 207)	879 759
Total		820 700	742 221	(134 314)	(193 207)	1 235 400

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

7. BIENS MINIERES (SUITE)

7.1 Big Island Lake

Le 1er mai 2018, la Société a accordé à Iluka Exploration (Canada) Ltd. (« Iluka ») l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété Big Island Lake, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 200 000 \$ avant le 31 mars 2019 et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 1 500 000 \$ au plus tard le 31 mars 2021. Au 30 juin 2019, Iluka avait effectué des travaux d'exploration totalisant 496 995 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 %; la Société n'a toutefois pas encore reçu d'Iluka l'avis de levé de l'option de 51 %.

7.2 Foothills

Le 9 mars 2016 (et amendé les 25 août 2016, 3 novembre 2016 et 21 juin 2018), la Société a accordé à Iluka l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété Foothills, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 500 000 \$ au cours de la première année de l'entente et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 2 200 000 \$ au plus tard le 31 décembre 2019. Le 25 août 2016, la Société a modifié l'entente afin d'y ajouter 140 nouveaux claims détenus par la Société. Iluka s'est engagée à verser 25 000 \$ plus le coût d'acquisition des claims

Au 30 juin 2019, Iluka avait effectué des travaux d'exploration totalisant 2 241 872 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 %; la Société n'a toutefois pas encore reçu d'Iluka l'avis de levé de l'option de 51 %.

7.3 Ligneris

Le 26 juin 2019, la Société a conclu une entente d'option avec Ethos Gold Corp (« Ethos ») permettant à Ethos d'acquérir jusqu'à 70 % d'intérêt de la propriété Ligneris.

Ethos peut acquérir une participation de 51 % dans la propriété Ligneris en contrepartie des termes suivants:

	Travaux d'exploration		Paiements en actions d'Ethos	
	Engagement	Complétés	Engagement	Complétées
	\$	\$	Nombre	\$ ¹⁾²⁾
À la signature	-	-	200 000	-
Le ou avant le 26 juin 2020	750 000	43 503	225 000	-
Le ou avant le 26 juin 2021	750 000	-	250 000	-
Le ou avant le 26 juin 2022	750 000	-	325 000	-
Le ou avant le 26 juin 2023	750 000	-	-	-
	3 000 000	43 503	1 000 000	-

1) Évalué à la juste valeur marchande le jour où les actions ont été émises.

2) 200 000 actions ont été émises en faveur de la Société en juillet 2019 et dont la valeur a été établie à 50 000 \$

Ethos disposera de 60 jours pour décider d'obtenir un intérêt supplémentaire de 19 % (intérêt total de 70 %) une fois que l'option de 51 % aura été levée. Ethos devra dépenser 4 000 000 \$ supplémentaires au cours des trois années suivantes.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

7. BIENS MINIERES (SUITE)

7.4 Mosseau

Le 20 mars 2017, la Société a conclu une convention d'acquisition avec Ressources Tectonic Inc., 3421856 Canada Inc. et Alphonse Beaudoin sur la propriété Mosseau, située à l'est de Lebel-sur-Quévillon, province de Québec. En vertu de cette entente (tel que modifié les 20 juin 2018 et 20 juin 2019), la Société a l'option, jusqu'au 20 juin 2020, d'acquérir une participation de 100 % dans 15 claims de la propriété Mosseau en contrepartie des termes suivants :

Échéance	Paiements en espèces		Paiements en actions	
	Engagement	Complétés	Engagement	Complétés
	\$	\$	\$	\$
Lors de l'approbation de la Bourse	90 000	90 000	65 000	65 000
Le ou avant le 20 juin 2018	22 500	22 500	-	-
Le ou avant le 20 juin 2019	22 500	22 500	-	-
Le ou avant le 20 juin 2020	80 000	-	-	-
	215 000	135 000	65 000	65 000

En date du 30 juin 2019, la Société a effectué le dernier paiement à 3421856 Canada Inc. et Alphonse Beaudoin pour le rachat complet de leur six claims, mais a prolongé l'option des neuf claims restants avec Ressources Tectonic Inc. jusqu'au 20 juin 2020. Le syndicat de prospecteurs conserve une redevance de 2 % sur le retour net de fonderie (« NSR »), dont la moitié serait rachetable pour la somme de 1 000 000 \$.

7.5 Tonya

Le 28 juillet 2017, Vior USA a conclu une entente avec Gold Range Company, LLC (« Gold Range ») sur 12 claims situés dans le comté de Pershing dans l'état du Nevada aux États-Unis. Cette entente donne le droit exclusif à Vior USA d'explorer, de développer et de miner la propriété en contrepartie d'une royauté NSR de 3 % en faveur de Gold Range, dont deux tranches de 1 % de la royauté peuvent être rachetées pour la somme de 1 000 000 \$ US chacune. Vior USA doit verser en avance sur la royauté les montants suivants: 10 000 \$ US à la date effective de l'entente ainsi qu'au premier et au second anniversaire, 15 000 \$ US au troisième et au quatrième anniversaire et 25 000 \$ US au cinquième anniversaire. Pour les années subséquentes et jusqu'à la mise en production, une somme additionnelle de 10 000 \$ US s'ajoutera à chaque nouvel anniversaire. À la mise en production, la royauté NSR de 3 % sera versée, néanmoins Gold Range ne recevra aucune redevance NSR tant que Vior USA n'aura pas récupéré la redevance anticipée payée. Vior USA doit compléter 100 000 \$ US en travaux d'exploration sur la propriété avant le 28 juillet 2020. Au 30 juin 2019, 20 000 \$ US avaient été payés à Gold Range.

De plus, Vior USA a jalonné 59 claims en août 2017.

Le 14 mars 2018, Vior USA a conclu une entente avec Michiels Family Associates, Inc. et Whitred Holdings, LLC, pour l'acquisition des droits de surface de la propriété Tonya en contrepartie de 400 000 \$ US payables comme suit : un montant de 20 000 \$ US à la signature de l'entente, un montant mensuel de 1 000 \$ US pour les 24 prochains mois suivants la signature de l'entente, un montant mensuel de 1 700 \$ US pour les 24 prochains mois suivants la première période de paiements, un montant mensuel de 2 000 \$ US pour les 12 prochains mois suivants la deuxième période de paiements et le solde de 291 200 \$ US dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de la troisième période de paiements. Vior USA peut mettre fin à cette entente en tout temps sans paiement additionnel ou pénalité.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

7. BIENS MINIERES (SUITE)

Si Vior USA passe de l'étape d'exploration à la construction d'une mine ou de l'extraction de minéraux, le solde restant deviendra dû et payable dans les 60 jours suivant le début de la construction de la mine ou de l'extraction de minéraux. Au 30 juin 2019, 35 000 \$ US avaient été versés à Michiels Family Associates, Inc. et à Whitred Holdings, LLC.

8. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Aux 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Fournisseurs	155 500	370 815
Taxes à la consommation à payer	-	19 653
Salaires et avantages sociaux	18 718	23 158
Allocation de départ à payer à un principal dirigeant ⁽¹⁾	45 000	90 000
	219 218	503 626

⁽¹⁾ Inclus au 30 juin 2018 une portion à long terme de 45 000 \$

9. CAPITAL SOCIAL

9.1 Capital social autorisé

La Société a un capital social autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote et participatives, sans valeur nominale

9.2 Placements privés

Le 5 juillet 2017, la Société a complété un placement privé de 328 000 \$, par l'émission de 4 100 000 actions de la Société au prix de 0,08 \$ l'action. Ce placement est accompagné de 2 050 000 bons de souscription conférant au détenteur le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société au prix de 0,12 \$ jusqu'au 5 juillet 2018. Le placement est présenté déduction faite des bons de souscription, dont la valeur a été établie à 24 896 \$. Des frais d'émission de 21 700 \$ relativement à ce placement ont été engagés par la Société.

Le 8 décembre 2017, la Société a complété un placement privé de 120 000 \$, par l'émission de 1 500 000 actions de la Société au prix de 0,08 \$ l'action. Ce placement est accompagné de 1 500 000 bons de souscription conférant au détenteur le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société au prix de 0,12 \$ jusqu'au 8 décembre 2022. Le placement est présenté déduction faite des bons de souscription, dont la valeur a été établie à 51 932 \$. Des frais d'émission de 5 343 \$ relativement à ce placement ont été engagés par la Société.

Le 20 décembre 2017, la Société a complété un placement privé de 550 000 \$, par l'émission de 5 500 000 actions de la Société au prix de 0,10 \$ l'action. Ce placement est accompagné de 2 750 000 bons de souscription conférant au détenteur le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société au prix de 0,15 \$ jusqu'au 20 décembre 2019. Le placement est présenté déduction faite des bons de souscription, dont la valeur a été établie à 89 601 \$. Des frais d'émission de 28 653 \$ relativement à ce placement ont été engagés par la Société.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

10. BONS DE SOUSCRIPTION

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des bons de souscription :

	Exercices terminés les 30 juin			
	2019		2018	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation à l'ouverture de l'exercice	6 300 000	0,13	7 450 000	0,15
Émis lors de placements privés	-	-	6 300 000	0,13
Échus	(2 050 000)	0,12	(7 450 000)	0,15
En circulation à la clôture de l'exercice	4 250 000	0,14	6 300 000	0,13

Les bons de souscription en circulation sont les suivants:

Nombre	Prix de levée \$	Date d'expiration
2 750 000	0,15	20 décembre 2019
1 500 000	0,12	8 décembre 2022
4 250 000		

La juste valeur des bons de souscription octroyés a été estimée selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes à partir des hypothèses pondérées suivantes :

	Exercice terminé le 30 juin
	2018
Taux d'intérêt sans risque	1,43 %
Volatilité prévue	99,641 %
Taux de rendement des actions	zéro
Durée de vie prévue	2,39 ans
Juste valeur des bons de souscription octroyés	0,027 \$

11. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Société a établi un régime d'options d'achat d'actions (« Options ») en vertu duquel certains employés clés, dirigeants, administrateurs, consultants, fournisseurs de services et des services de relations avec les investisseurs peuvent se voir octroyer des Options de la Société. Le 25 juin 2019, le conseil d'administration a approuvé une augmentation du nombre d'actions pouvant être émises en vertu du régime d'Option, soit de 3 725 926 à 4 425 900, et cette modification a été approuvée par la Bourse. Au moment de l'octroi d'Options, le conseil d'administration fixe le prix de levé lequel prix ne doit pas être inférieur à la valeur marchande. Les Options sont exerçables sur une période maximale de dix ans après la date d'octroi. Les Options sont normalement acquises lors de leur octroi, à moins qu'il ne soit décidé autrement par le conseil d'administration.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

11. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des Options:

	Exercices terminés les 30 juin			
	2019		2018	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation et exerçables à l'ouverture de l'exercice	3 680 000	0,14	405 000	0,40
Octroyées	525 000	0,10	3 275 000	0,10
Échues	(665 000)	0,15	-	-
En circulation et exerçables à la clôture de l'exercice	3 540 000	0,13	3 680 000	0,14

Les options d'achat d'actions en circulation et exerçables sont les suivantes:

Nombre d'options	Prix de levée \$	Date d'expiration
240 000	0,50	31 octobre 2020
150 000	0,135	4 janvier 2023
525 000	0,10	15 mai 2024
100 000	0,10	20 juin 2027
1 675 000	0,10	10 octobre 2027
850 000	0,10	30 octobre 2027
3 540 000		

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées a été estimée selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes à partir des hypothèses pondérées suivantes :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2019	2018
Taux d'intérêt sans risque	1,56 %	2,06 %
Volatilité prévue	110,59 %	108,3 %
Taux de rendement des actions	Zéro	Zéro
Durée de vie prévue	5,0 ans	9,5 ans
Juste valeur des options d'achat d'actions octroyées	0,079 \$	0,072 \$

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

12. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs, le président, le vice-président exploration et le chef des services financiers. Les avantages à court terme du personnel comprennent les salaires des principaux dirigeants et la rémunération des administrateurs. Les paiements fondés sur des actions se composent des octrois d'options d'achat d'actions de la Société. Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des principaux dirigeants :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel à court terme	360 179	494 982
Salaires et avantages du personnel à long terme	-	45 000
Rémunération à base d'actions	35 641	220 865
Total de la rémunération des principaux dirigeants	395 820	760 847

13. RECHERCHE DE PROPRIÉTÉS MINIÈRES

	Exercices terminés les 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Salaires et honoraires	116 047	33 564
Transport	10 481	3 167
Analyses	2 349	-
Autre	6 733	3 693
	135 610	40 424

14. IMPÔT DIFFÉRÉ

La principale composante de la provision pour impôts sur le résultat est la suivante :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Recouvrement d'impôt différé sur le résultat	-	(90 920)

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

14. IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculé selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial du Québec, avec les impôts sur le résultat figurant dans les états financiers se détaille comme suit :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Perte avant l'impôt différé	(728 679)	(588 256)
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,65 % (26,75% en 2018)	194 193	157 358
Frais d'émission d'actions sans incidence sur les résultats	-	14 899
Dépenses non déductibles	(8 131)	(64 011)
Écart entre le taux d'imposition courant et le taux d'imposition futur	-	47 453
Variation des actifs d'impôt différé non constatés	(180 398)	(245 584)
Autres	(5 664)	(1 035)
Charge d'impôt différé	-	(90 920)

Les éléments importants d'actifs et de passifs d'impôt différé se détaillent comme suit :

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés :

	Au 30 juin	Au 30 juin
	2019	2018
	\$	\$
Actifs d'impôt différé		
Pertes autres qu'en capital	15 687	20 251
	15 687	20 251
Passifs d'impôt différé		
Actions cotées et autres investissements	-	(4 420)
Biens miniers	15 687	(15 831)
	15 687	(20 251)
Présenté à l'état consolidé de la situation financière comme suit :		
Actifs d'impôt différé	-	-
Passifs d'impôt différé	-	-

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

14. IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

Actifs d'impôt différé non comptabilisés :

	Au 30 juin 2019 \$	Au 30 juin 2018 \$
Pertes autres qu'en capital	939 793	740 440
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	15 949	14 660
Frais d'émission	18 513	27 298
Biens miniers	155 752	157 079
Autres	25 028	36 487
	1 155 035	976 064

Lors de l'évaluation du caractère réalisable des actifs d'impôt différé, la direction estime s'il est plus probable qu'improbable qu'une portion ou la totalité des actifs d'impôt différé sera réalisée. Ultimement, la réalisation des actifs d'impôt différé dépend de la réalisation d'un bénéfice imposable futur.

Au 30 juin 2019, la Société a accumulé des pertes autres qu'en capital de 3 633 955 \$ au fédéral et de 3 568 582 \$ au Québec (2 898 167 \$ au fédéral et de 2 834 485 \$ au Québec au 30 juin 2018) qui pourraient être utilisées pour réduire le revenu imposable d'exercices futurs. Ces pertes expireront à différentes dates entre 2029 et 2039.

Le tableau qui suit présente l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice, sans tenir compte de la compensation des soldes relatifs à la même administration fiscale :

Actifs d'impôt différé

	Pertes autres qu'en capital \$	Pertes en capital \$	Total \$
Au 1er juillet 2017	157 619	-	157 619
Débité à l'état consolidé des résultats	(137 368)	-	(137 368)
Au 30 juin 2018	20 251	-	20 251
Débité à l'état consolidé des résultats	(4 564)	-	(4 564)
Au 30 juin 2019	15 687	-	15 687

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

14. IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

Passifs d'impôt différé

	Actions cotées et autres investissements	Biens miniers	Total
	\$	\$	\$
Au 1er juillet 2017	119 184	38 435	157 619
Crédité à l'état consolidé des résultats	(23 844)	(22 604)	(46 448)
Crédité aux autres éléments du résultat global	(90 920)	-	(90 920)
Au 30 juin 2018	4 420	15 831	20 251
Crédité à l'état consolidé des résultats	(4 420)	(144)	(4 564)
Crédité aux autres éléments du résultat global	-	-	-
Au 30 juin 2019	-	15 687	15 687

Les actifs et passifs d'impôt différé au montant de 15 687 \$ seront réalisés dans plus de 12 mois.

Au 30 juin 2019, les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables au fédéral s'établissent comme suit :

Date d'expiration	Fédéral
	\$
2025	10 225
2026	1 972
2027	687
2028	2 307
2029	259
2030	1 098

Ces crédits pourront être utilisés jusqu'à concurrence de l'impôt payable pour ces années. Les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables au fédéral ne sont pas comptabilisés parce que la Société n'a pas l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

15. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'année divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles, telles que les Options et les bons de souscription, n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti dilutif. Les informations sur les Options et les bons de souscription en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 10 et 11.

	Exercice 2019	Exercice 2018
	\$	\$
Résultat net	(728 679)	(679 176)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	44 259 267	40 967 802
Résultat de base et diluée par action	(0,016)	(0,017)

16. GESTION DU CAPITAL

La Société considère les éléments inclus dans les capitaux propres d'un montant de 3 408 888 \$ (4 095 984 \$ au 30 juin 2018) comme constituant son capital.

La Société gère sa structure du capital et fait les ajustements sur celle-ci, selon les fonds disponibles pour la Société, de façon à être en mesure d'appuyer l'acquisition et l'exploration des propriétés minières. Puisqu'il s'agit d'une société d'exploration minière, le conseil d'administration n'établit pas de critères de mesure sur le rendement du capital pour sa gestion, mais préfère se fier à l'expertise des dirigeants de la Société pour maintenir le développement futur de l'entreprise. De l'avis de la direction, le fonds de roulement au 30 juin 2019 permettra de couvrir les dépenses courantes et les frais d'exploration pour la prochaine année.

Les propriétés dans lesquelles la Société détient actuellement une participation en sont au stade de l'exploration. Donc, la Société est dépendante du financement externe pour financer ses activités. Pour réaliser son plan d'exploration et régler ses frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement existant et obtiendra le financement nécessaire au besoin. La Société continuera à évaluer de nouvelles propriétés et cherchera à acquérir des participations dans d'autres propriétés si elle juge qu'il y a suffisamment de potentiel géologique et économique et si elle dispose des ressources financières nécessaires pour le faire.

Les autres opérations qui ont eu une incidence sur les capitaux propres sont présentées dans les états des variations des capitaux propres.

La direction révisé régulièrement son approche de gestion du capital et juge que cette approche est raisonnable, étant donné la taille de la Société. Il n'y a eu aucun changement dans l'approche de la Société quant à la gestion du capital pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

17. INSTRUMENTS ET RISQUES FINANCIERS

17.1 Instruments financiers

Au 30 juin 2018, les actifs financiers de la Société à la juste valeur par le biais du résultat net sont composés de bons de souscription. Les actifs disponibles à la vente sont composés d'actions dans une société ouverte. La trésorerie et équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges à payer courants et non courants sont des instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Au 30 juin 2019, les actifs financiers de la Société à la juste valeur par le biais du résultat net sont composés de bons de souscription dont leur juste valeur au 30 juin 2019 est nul ainsi que d'actions dans une société fermée. Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont des instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

17.2 Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation basée sur des prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 – techniques d'évaluation basées sur des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs ou sur des prix cotés d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs; des données autres que des prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation qui sont observables pour cet instrument; et des données obtenues principalement à partir de données de marché observables ou qui sont corroborées par des données de marché observables par corrélation ou par un autre moyen.

Niveau 3 – techniques d'évaluation basée sur des données importantes non observables.

Un instrument financier doit être classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière aux 30 juin 2019 et 2018 selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur décrite ci-dessus :

	Au 30 juin 2019		Au 30 juin 2018	
	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 3
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Actions cotées	-	-	35 341	-
Actions dans une société fermée	-	210 600	-	-
Bons de souscription	-	-	-	-

Aucun transfert attribuable à des changements dans les données de marché observables n'a été fait parmi les niveaux hiérarchiques d'évaluation à la juste valeur au cours des exercices clos les 30 juin 2019 et 2018.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

17.3 Techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur

La juste valeur des actions cotées est établie au moyen du cours acheteur dans le marché actif le plus avantageux pour ces instruments auquel la Société a immédiatement accès. Lorsqu'un cours acheteur n'est pas disponible, la Société utilise le cours de clôture de l'opération la plus récente touchant cet instrument. Si l'instrument fait l'objet d'une restriction concernant la période de vente, la juste valeur est escomptée et l'instrument est classé dans le niveau 2.

La direction est responsable de l'évaluation des instruments financiers, y compris ceux classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Le processus d'évaluation et les résultats obtenus sont passés en revue et approuvés chaque trimestre par le comité d'audit. Par exemple, pour les actions non cotées, la direction considère la valeur des actions émises par la société privée ainsi que les éléments qui pourraient influencer la valeur des actifs nets de la société privée.

La juste valeur des bons de souscription est déterminée selon le modèle Black-Scholes, qui se fonde sur les données d'entrée concernant le cours de l'action et sur l'évaluation de la volatilité. Si l'instrument fait l'objet d'une restriction concernant la période de vente, la juste valeur est escomptée.

17.4 Facteurs de risques financiers

De par ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité de la contrepartie de respecter ses obligations de paiement. Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et équivalents de trésorerie, au placement temporaire ainsi qu'aux autres sommes à recevoir. L'exposition maximale au risque de crédit correspond approximativement au montant comptabilisé à l'état de la situation financière. La Société ne détient aucun bien en garantie. Les actifs financiers inclus dans les autres sommes à recevoir consistent en intérêts et en sommes à recevoir d'un partenaire. Le risque de crédit lié à ces sommes provient d'une éventuelle incapacité des partenaires à acquitter leurs créances. La direction croit que le risque de crédit relativement aux actifs financiers inclus dans les sommes à recevoir est écarté parce que la Société a signé une entente avec une société minière majeure et que le risque de crédit lié aux sommes à recevoir d'un partenaire est nul, ce partenaire ayant déjà remboursé toutes ces sommes. Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité étant donné que la Société conclut des contrats avec une banque canadienne ayant une excellente cote de crédit et ses filiales. La Société minimise son exposition au risque lié à l'émetteur en n'investissant que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit de haute qualité. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par la politique de placement de la Société. La Société réexamine sa politique de façon régulière.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'approche de la Société dans la gestion des liquidités est de s'assurer qu'elle aura suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations lorsque celles-ci viendront à échéance. Au 30 juin 2019, la Société affichait une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 1 638 404 \$ (2 661 573 \$ au 30 juin 2018) pour régler ses obligations courantes de 219 218 \$ (458 626 \$ au 30 juin 2018). Toutes les obligations financières de la Société ont des modalités de paiement de moins de 30 jours et sont assujetties à des conditions d'échéance normales.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix comme le risque lié aux marchés boursiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La politique actuelle de la Société consiste à investir l'excès de trésorerie principalement dans des dépôts à terme ou dans des comptes portant intérêt auprès d'une banque canadienne et de ses filiales.

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, une augmentation ou une diminution des taux de 1 % sur les soldes bancaires portant intérêt aurait eu un impact approximatif de 15 817 \$ (24 644 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018) sur les résultats et le résultat global.

Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien et la quasi-totalité des achats est effectuée dans cette monnaie. Il en résulte une faible exposition de la Société au risque de change.

Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des marchés boursiers. La Société a établi une politique de placement qui fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration.

Les variations de la juste valeur des actions cotées et autres investissements sont comptabilisées aux états des résultats. Une variation de plus ou moins 10 % du cours des marchés, qui se serait produite le 30 juin 2019, aurait eu un impact de 21 060 \$ (3 059 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018) après impôts.

Les variations de la juste valeur des bons de souscription classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées aux états des résultats. Une variation de plus ou moins 10 % du cours des marchés, qui se serait produite le 30 juin 2019, n'aurait eu aucun impact (aucun impact pour l'exercice terminé le 30 juin 2018) après impôts.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

18. INFORMATIONS ADDITIONNELLES RELATIVEMENT AUX TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie

	Exercices terminés les 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Liés aux activités d'investissement :		
Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources à recevoir comptabilisé en réduction des biens miniers	99 402	193 207
Acquisition de biens miniers et frais d'exploration inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer	5 901	5 657

19. SECTEURS OPÉRATIONNELS

La Société a un secteur opérationnel qui est l'acquisition et l'exploration de biens miniers. La Société détient les biens miniers suivants au Canada et aux États-Unis :

	Au 30 juin 2019	Au 30 juin 2018
	\$	\$
Canada		
Coût d'acquisition	274 056	243 056
Frais d'exploration	955 466	851 696
Total	1 229 522	1 094 752
États-Unis		
Coût d'acquisition	162 661	112 585
Frais d'exploration	102 109	28 063
Total	264 770	140 648

La propriété minière située aux États-Unis est détenue par la filiale Vior USA.

Tous les coûts engagés dans la filiale, à l'exception des frais d'incorporation, sont capitalisés dans la propriété minière.

20. ENGAGEMENTS

La Société a des baux de location pour ses deux bureaux administratifs. Les paiements de location minimums futurs requis pour satisfaire ses obligations sont respectivement de 30 327 \$ et 6 887 \$ pour les deux prochains exercices. La Société a renouvelé son bail à Longueuil le 1 octobre 2019 pour une période de 12 mois pour un total de 20 652 \$.

Société d'Exploration Minière Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

21. RECLASSEMENTS

Aux fins de présentation, les éléments suivants de l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 ont été reclassés afin de fournir une information plus pertinente :

- Les intérêts et frais bancaires ont été regroupés avec le loyer et frais de bureau.
- Les frais de maintien sont désormais nommés frais réglementaires et ils ont été extraits des honoraires professionnels afin d'être présentés séparément.

22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 8 juillet 2019, la Société a octroyé à une dirigeante 150 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,11 \$ par action et pouvant être exercées pendant une période de 5 ans. Ces Options ont été octroyées à une valeur supérieure à celle du marché à la clôture la veille de l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 12 300 \$ soit 0,082 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : volatilité prévue de 110,0 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 1,58 % et aucun dividende par action. Cette durée prévue a été estimée en considérant des situations comparables pour des sociétés similaires à la Société. La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique du prix des actions ordinaires de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des Options.